

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

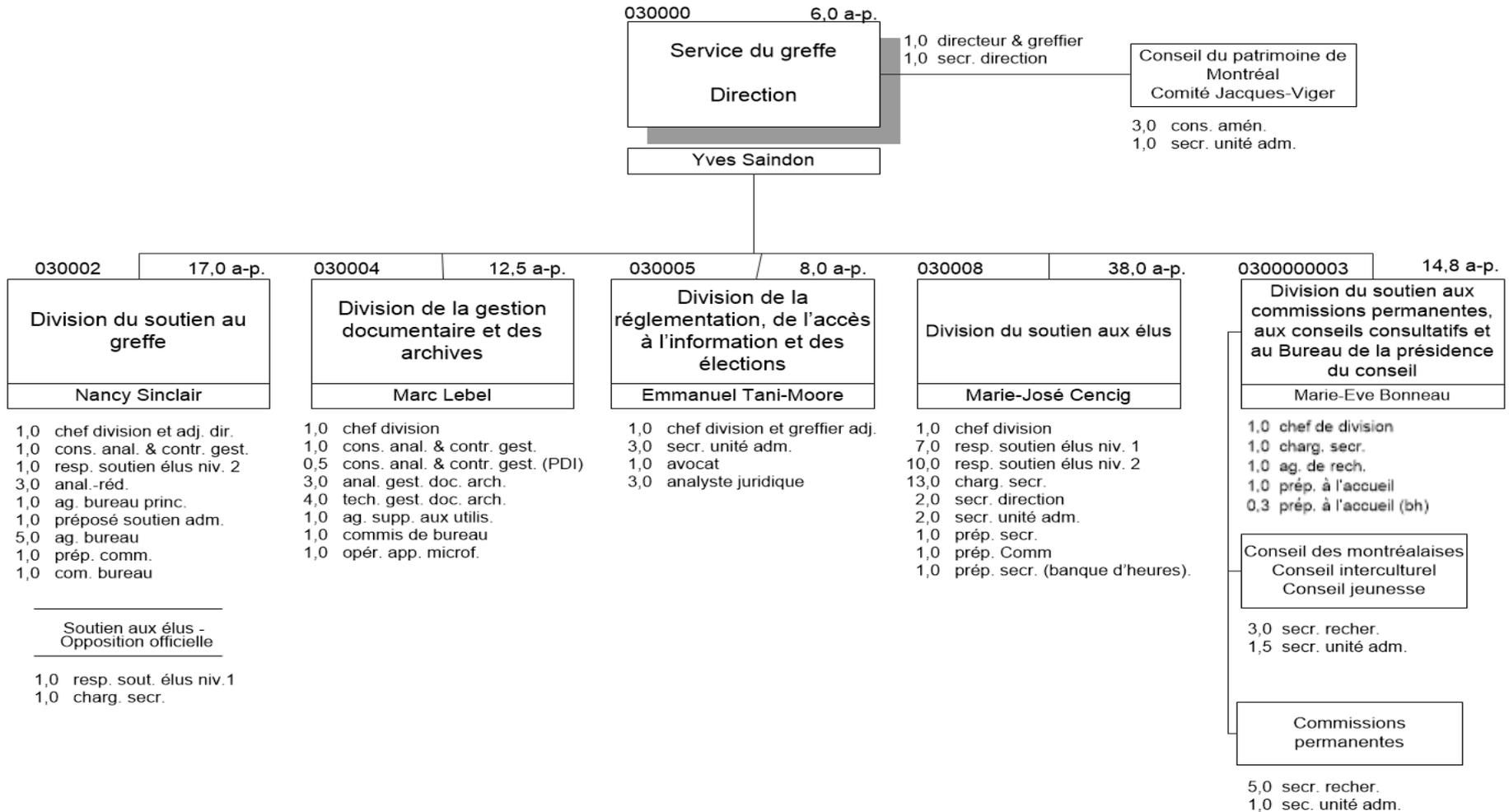
Budget 2022

Emmanuel Tani-Moore
Service du greffe
Date : 13 janvier 2022

Mission

Le Service du greffe voit à la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville, ainsi qu'au traitement et la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Organigramme 2021 (211,8 a-p. et 0,5 a-p. PDI)



Organigramme 2021 (suite)

0300000004 8,0 a-p.

Cabinet de la mairesse
et du comité exécutif

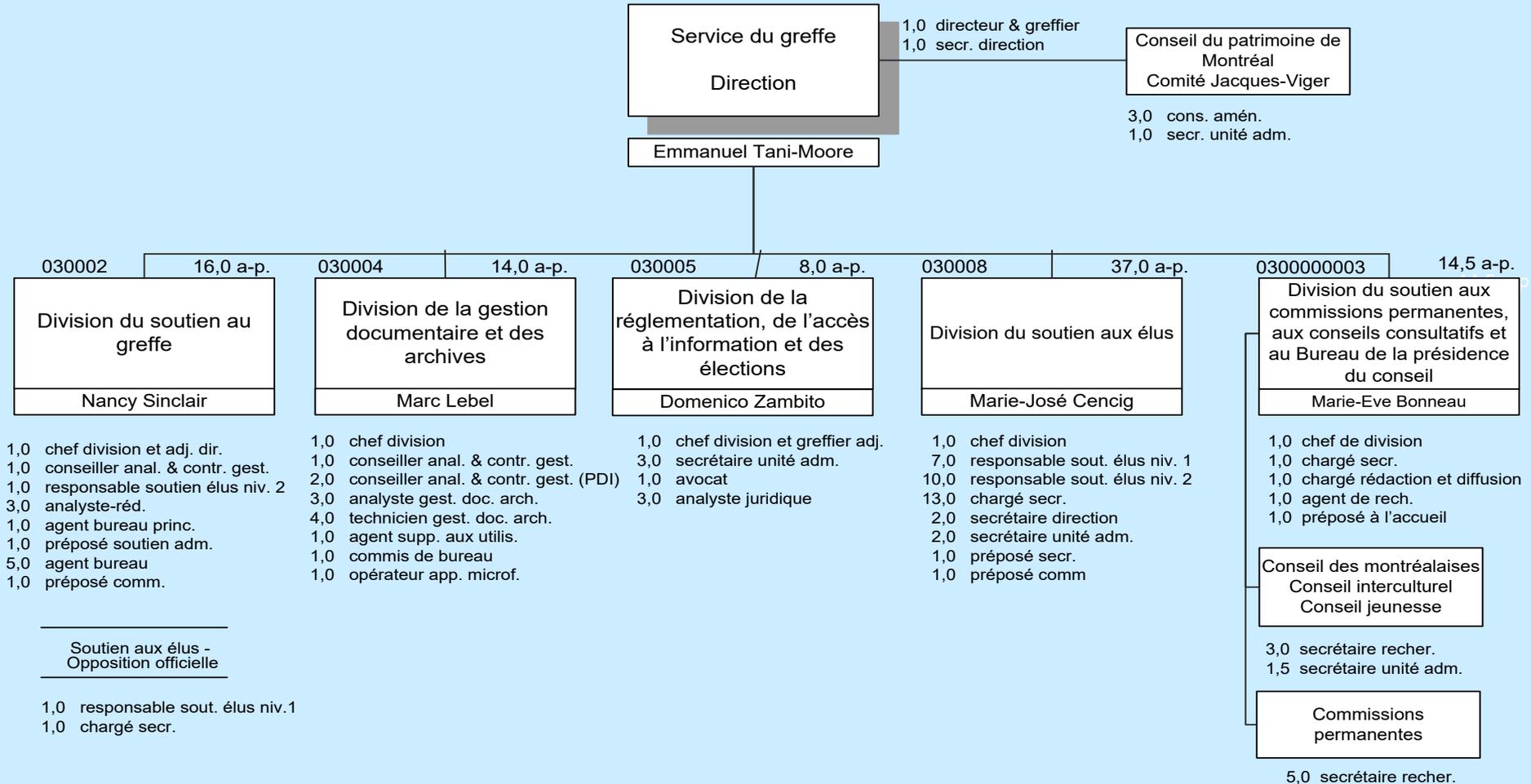
0300000002 5,0 a-p.

Cabinet du chef
de l'Opposition officielle

103,0 a-p.

Élus municipaux

Organigramme 2022 (209,5 a-p. et 2,0 a-p. PDI)



Organigramme 2022 (suite)

0300000004 8,0 a-p.

Cabinet de la mairesse
et du comité exécutif

0300000002 5,0 a-p.

Cabinet du chef
de l'Opposition officielle

103,0 a-p.

Élus municipaux

Faits saillants 2021 et impacts

Le Service du greffe assure le soutien aux instances décisionnelles et le maintien de ses activités dans le contexte de la COVID-19, tant en télétravail qu'en présentiel, ce qui a permis :

- D'organiser l'élection générale du 7 novembre 2021 en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires afin d'en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, les électrices et les électeurs ont bénéficié de 4 jours complets de vote, soit les 30 et 31 octobre pour le vote par anticipation et les 6 et 7 novembre pour le vote régulier. Toutes les mesures sanitaires requises en fonction de la situation pandémique ont été appliquées. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents a été une première à Montréal.
- De mettre en place le vote par correspondance pour les électrices et les électeurs les plus vulnérables, soit ceux qui résident dans des centres d'hébergement reconnus, les personnes incapables de se déplacer en raison de leur état de santé, les personnes atteintes de la COVID-19 ou celles dont l'isolement est exigé par les autorités de la santé publique.
- De déployer une stratégie de communication visant à bien informer les électrices et les électeurs favorisant ainsi la participation électorale (prise de décision publique).

Faits saillants 2021 et impacts (suite)

- De poursuivre les mesures visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. En 2021, ce sont 1022 questions de citoyennes et citoyens qui ont été envoyées aux personnes élues via le nouveau formulaire web (de janvier à novembre). Notons que le Service du greffe compile désormais les données en respectant les normes de l'ADS+ selon les orientations de Montréal 2030 et qu'elles sont disponibles en données ouvertes depuis août.
- D'implanter la diffusion proactive des documents remis dans le cadre des demandes d'accès à l'information à l'échelle de la Ville. Quelque 300 documents sont devenus disponibles sur le Web, misant ainsi sur la transparence et le partage de données.
- De faciliter la conciliation travail-famille des personnes élues (soutien au niveau du secrétariat et de l'accompagnement politique pendant la période d'un congé de maternité ou d'un congé parental).
- De modifier la *Charte des droits et des responsabilités de Montréal* afin d'inclure la notion de racisme systémique et de capacitisme et un préambule sur la Déclaration des droits des peuples autochtones, notamment.
- De poursuivre la bonification du nombre de documents historiques disponibles sur le Web et de rendre leur accès plus convivial. Près d'un million et demi (1,5 M) de pages supplémentaires sont devenues accessibles à la population cette année.

Budget de fonctionnement 2022

Plan de la présentation

- Objectifs et réalisations 2021
- Indicateurs REMC
- Indicateurs du service
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2021
- Objectifs 2022
- Budget 2022
 - Revenus et dépenses par compétences
 - Principaux écarts 2022 vs 2021
 - Revenus et dépenses par objets
 - Revenus et dépenses par objets – explications d’écarts
 - Dépenses par catégories d’emplois
 - Variations de l’effectif par catégories d’emplois
- Période de questions

Objectifs et réalisations 2021

Objectif 1 : Assurer le soutien aux instances décisionnelles dans le contexte de la COVID-19.

- Les mesures visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire évolutif et dans le cadre de la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération ont été mises en place. En 2021, ce sont plus de 1000 questions de citoyennes et citoyens qui ont été envoyées aux personnes élues via le nouveau formulaire web (de janvier à septembre). Notons que désormais les données sont compilées en respectant les normes de l'ADS+ et qu'elles sont disponibles en données ouvertes depuis le mois d'août.

Objectif 2 : Pour les fins de l'élection générale 2021, poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en œuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre (recommandation R-1 de la Commission de la présidence du conseil formulée dans son rapport d'étude sur le vote par correspondance en août 2020 et résolution CM20 1054).

- L'élection générale du 7 novembre 2021 a été organisée en mettant en place l'ensemble des mesures nécessaires afin d'en faciliter le déroulement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, les électrices et les électeurs ont bénéficié de 4 jours complets de vote, soit les 30 et 31 octobre pour le vote par anticipation et les 6 et 7 novembre pour le vote régulier. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents a été une première à Montréal.

Objectifs et réalisations 2021 (suite)

- Le vote par correspondance a été rendu disponible pour les électrices et les électeurs les plus vulnérables, soit ceux qui résident dans des centres d'hébergement reconnus, les personnes incapables de se déplacer en raison de leur état de santé, les personnes atteintes de la COVID-19 ou celles dont l'isolement est exigé par les autorités de la santé publique.

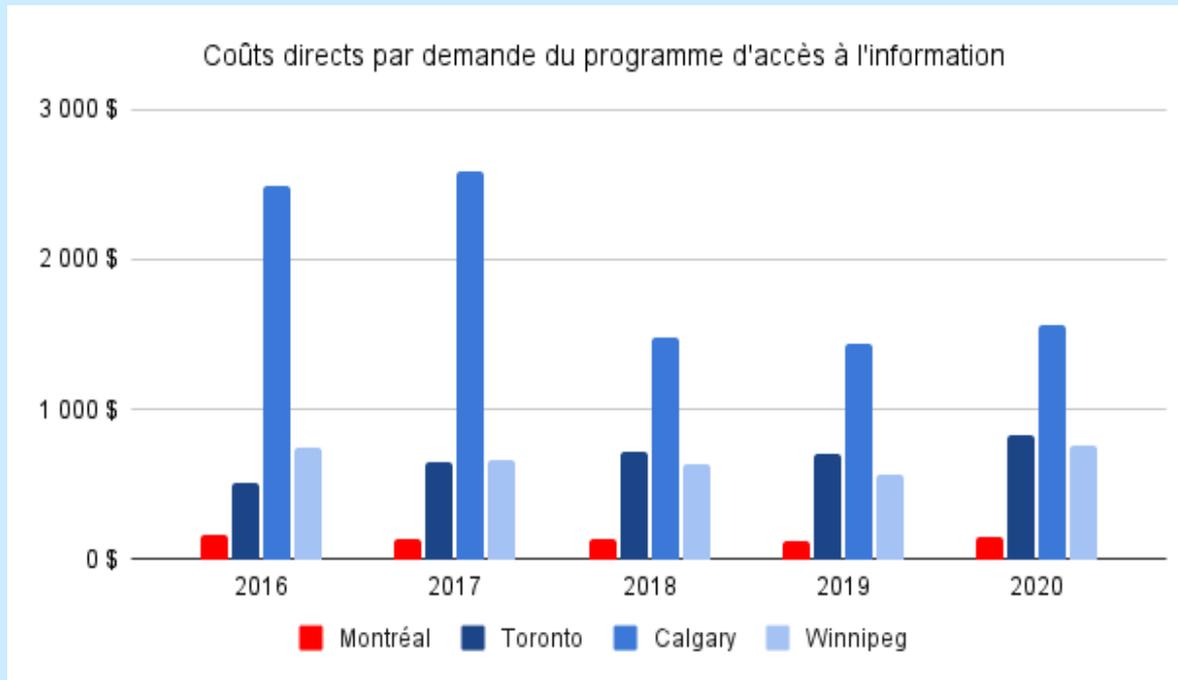
Objectif 3 : Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict visant à réduire la propagation de la COVID-19.

- Toutes les mesures sanitaires requises en fonction de la situation pandémique ont été appliquées.

Objectif 4 : Continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

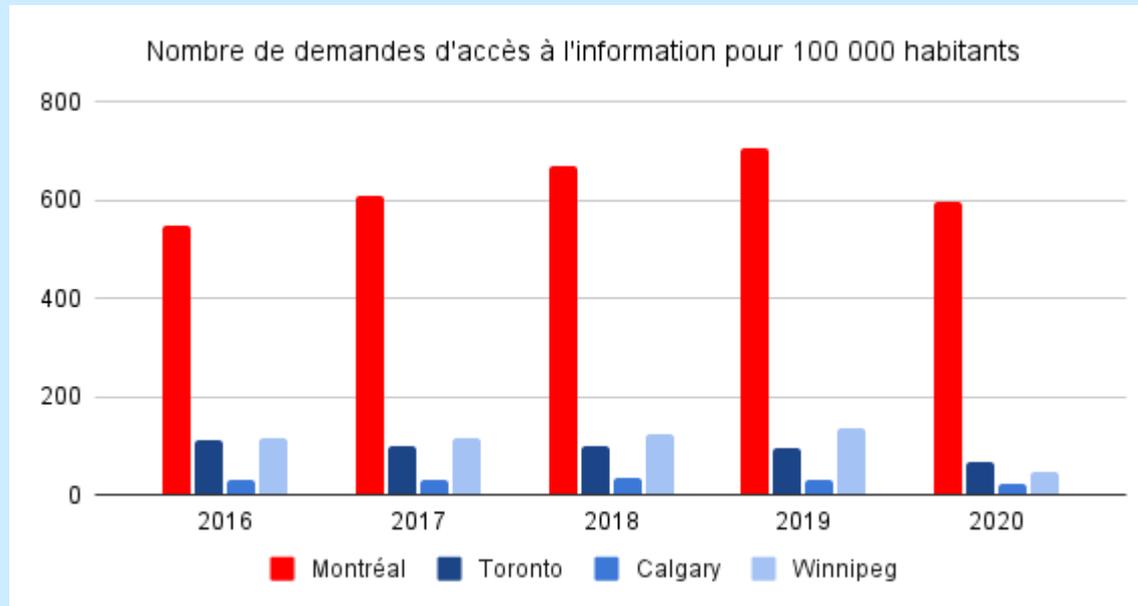
- Près d'un million et demi (1,5 M) de pages supplémentaires sont devenues accessibles à la population cette année.

Indicateurs REMC



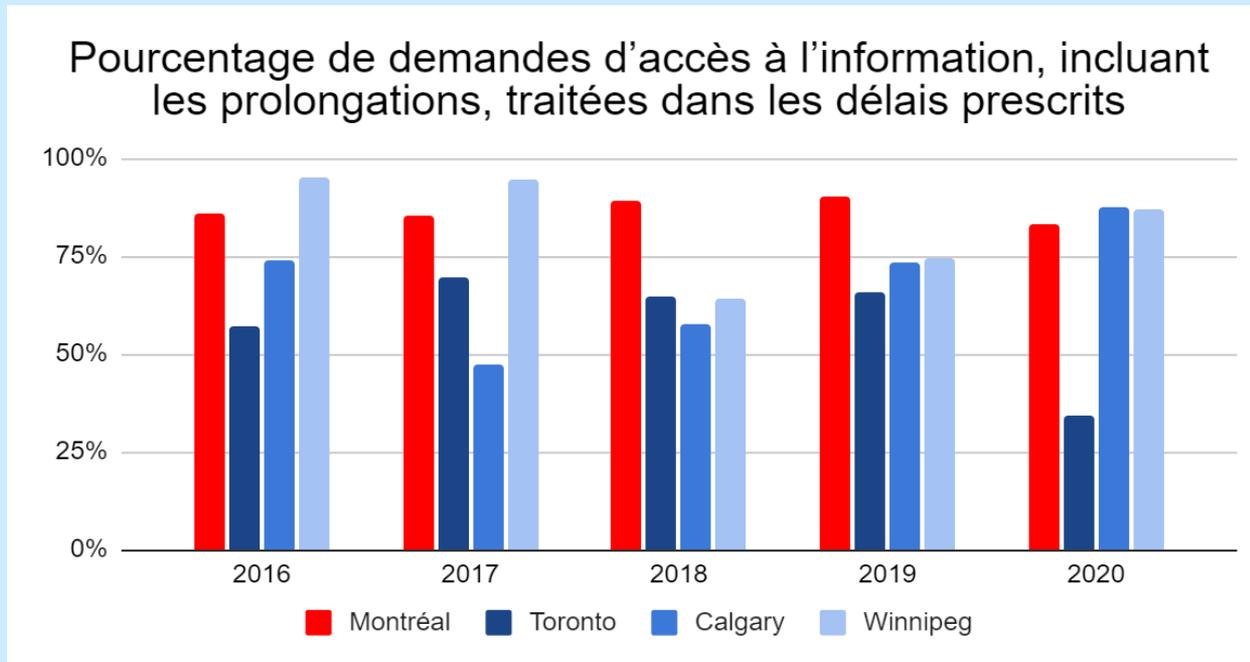
Cet indicateur considère les coûts relatifs au traitement des demandes d'accès à l'information. Sont exclus les coûts des activités rattachées à la tenue des dossiers et à l'archivage, de même que les coûts des activités de soutien aux conseils et aux comités. L'indicateur porte sur le nombre de demandes d'accès à l'information traitées par le Service du greffe et par les secrétaires des 19 arrondissements. Compte tenu du volume de demandes à traiter, les coûts pour la Ville de Montréal sont inférieurs à ceux des 3 autres grandes villes. Pour 2020, les coûts directs pour la Ville de Montréal sont de 147 \$ par demande.

Indicateurs REMC



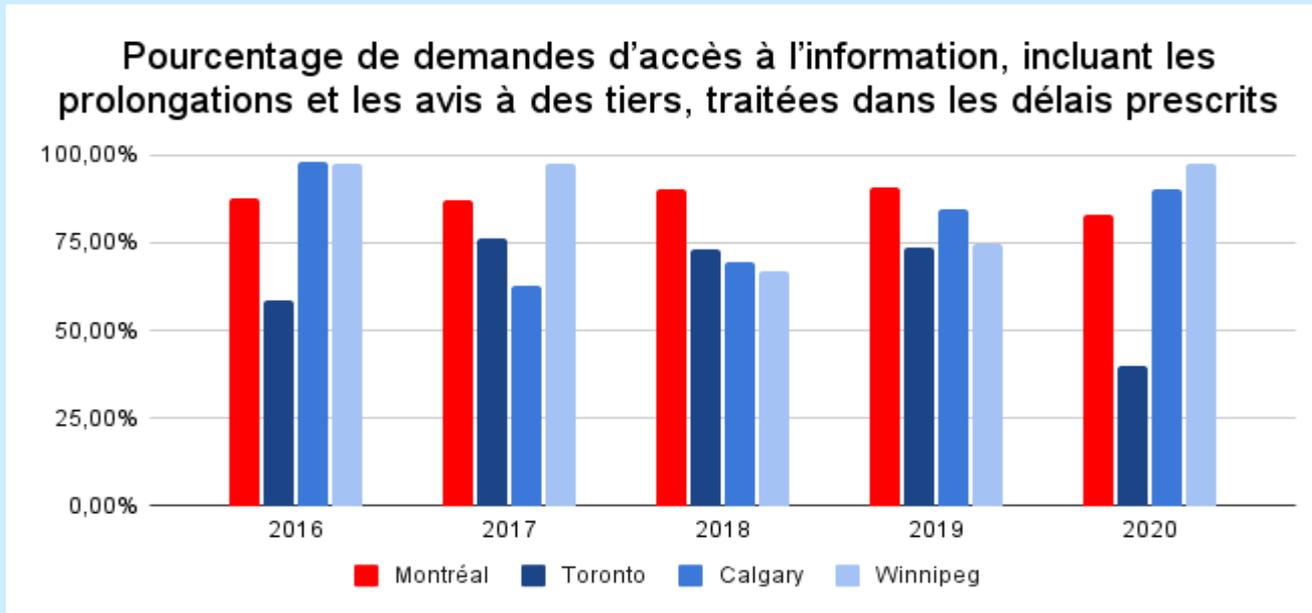
Cet indicateur recense le nombre de demandes d'accès à l'information reçues en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Les demandes relevant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et des organisations paramunicipales sont exclues du dénombrement. En vertu de cette loi, une personne peut demander d'avoir accès à un document produit ou à un document personnel la concernant que détient la Ville de Montréal ou l'un de ses arrondissements. Cette loi s'applique à tout renseignement personnel et document détenu par la Ville dans l'exercice de ses fonctions. En 2020, 598 demandes par 100 000 habitants ont été reçues.

Indicateurs REMC



Cet indicateur recense le nombre de demandes d'accès à l'information, incluant les prolongations, traitées dans les délais prescrits. En principe, le greffier ou le secrétaire d'arrondissement dispose de 20 jours ouvrables au plus pour répondre à une demande. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours, si cela s'avère nécessaire et à la condition d'en aviser le demandeur par écrit. 83% des demandes ont été traitées dans les délais prescrits en 2020. La moyenne se situe pratiquement à ce niveau à toutes les années.

Indicateurs REMC



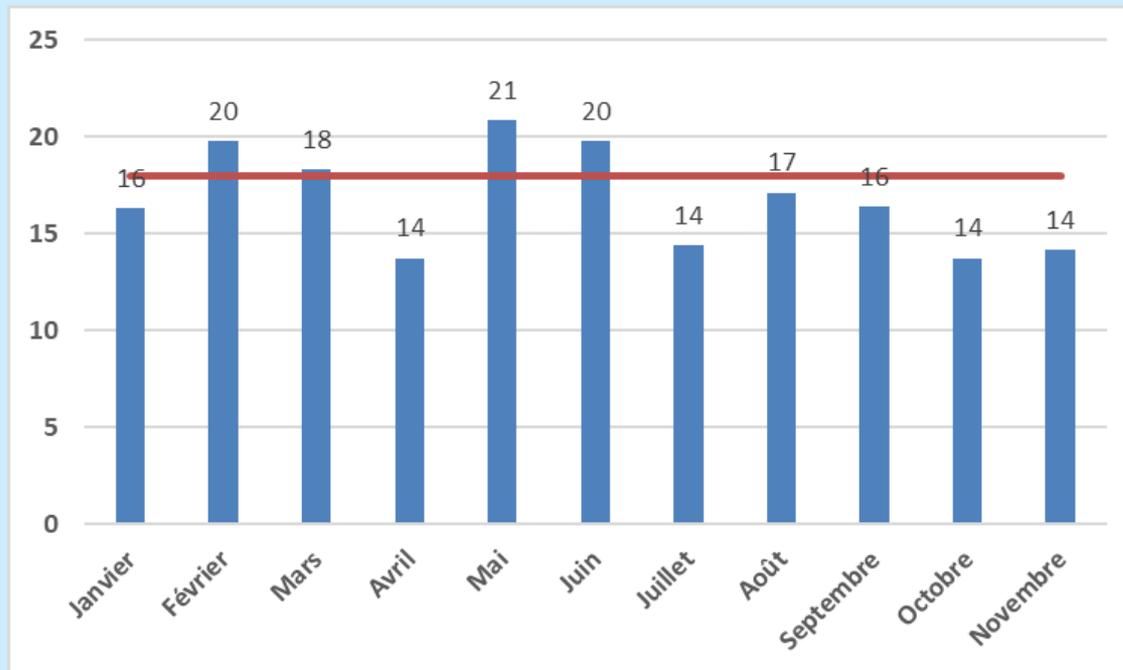
Cet indicateur recense le nombre de demandes d'accès à l'information incluant les prolongations, et les avis à des tiers, traitées dans les délais prescrits. En principe, le greffier ou le secrétaire d'arrondissement dispose de 20 jours ouvrables au plus pour répondre à une demande. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours, si cela s'avère nécessaire et à la condition d'en aviser le demandeur par écrit. Par ailleurs, ce délai peut être prolongé si la demande vise un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers. Le responsable de l'accès à l'information peut être amené à demander à ce tiers s'il consent ou non à communiquer un tel renseignement. 83% des demandes ont été traitées dans les délais prescrits en 2020. La moyenne se situe pratiquement à ce niveau à toutes les années.

Liste des indicateurs suivis régulièrement du Service

- **Délai moyen de traitement d'une demande d'accès à l'information**
Nombre de jours pour le traitement de chaque demande / Nombre de demandes
- **Taux de demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux**
Nombre de demandes traitées dans les délais légaux / Nombre total de demandes
- **Délai moyen de rédaction des procès-verbaux et comptes rendus**
Nombre de jours entre la date de la rencontre et la date de la transmission du document pour validation / Nombre de séances
- **Délai moyen de signature des contrats découlant d'une décision des instances décisionnelles**
Nombre de jours entre la date de la décision des instances et la date de signature / Nombre de contrats

Indicateurs clés du Service

Délai moyen de traitement d'une demande d'accès à l'information

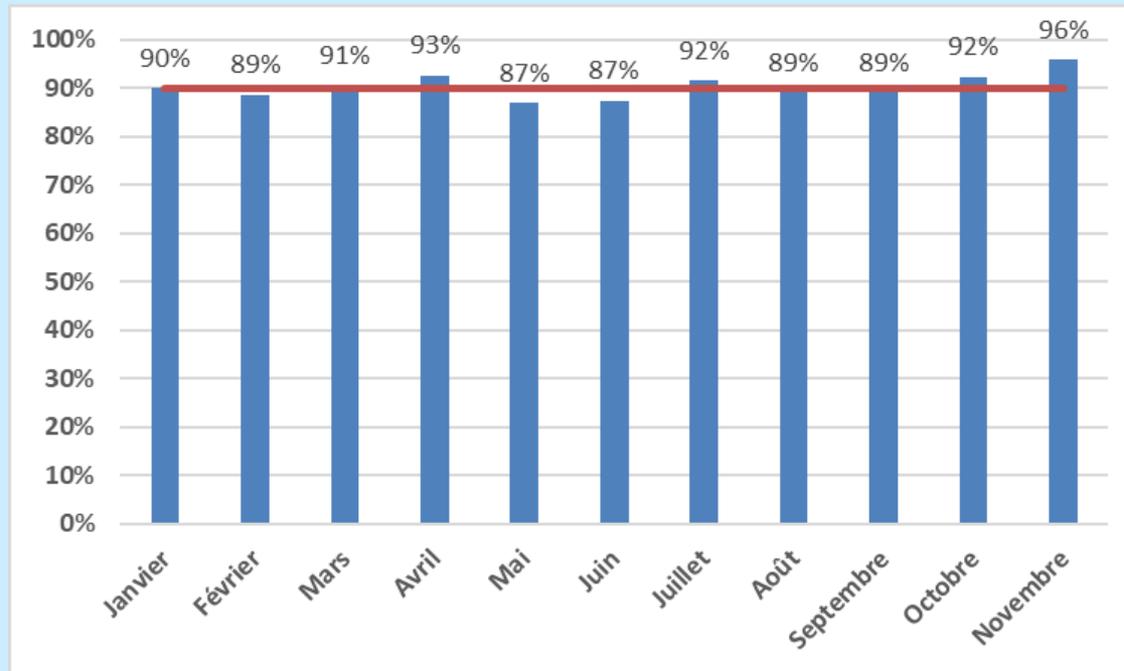


Le délai moyen de traitement de depuis le début de l'année est de 17,25 jours, comparativement à 17,08 jours pour la même période en 2020.

Cible 2021 : 18 jours Cible 2022 : 18 jours

Indicateurs clés du Service

Taux de demandes d'accès à l'information traitées dans les délais légaux



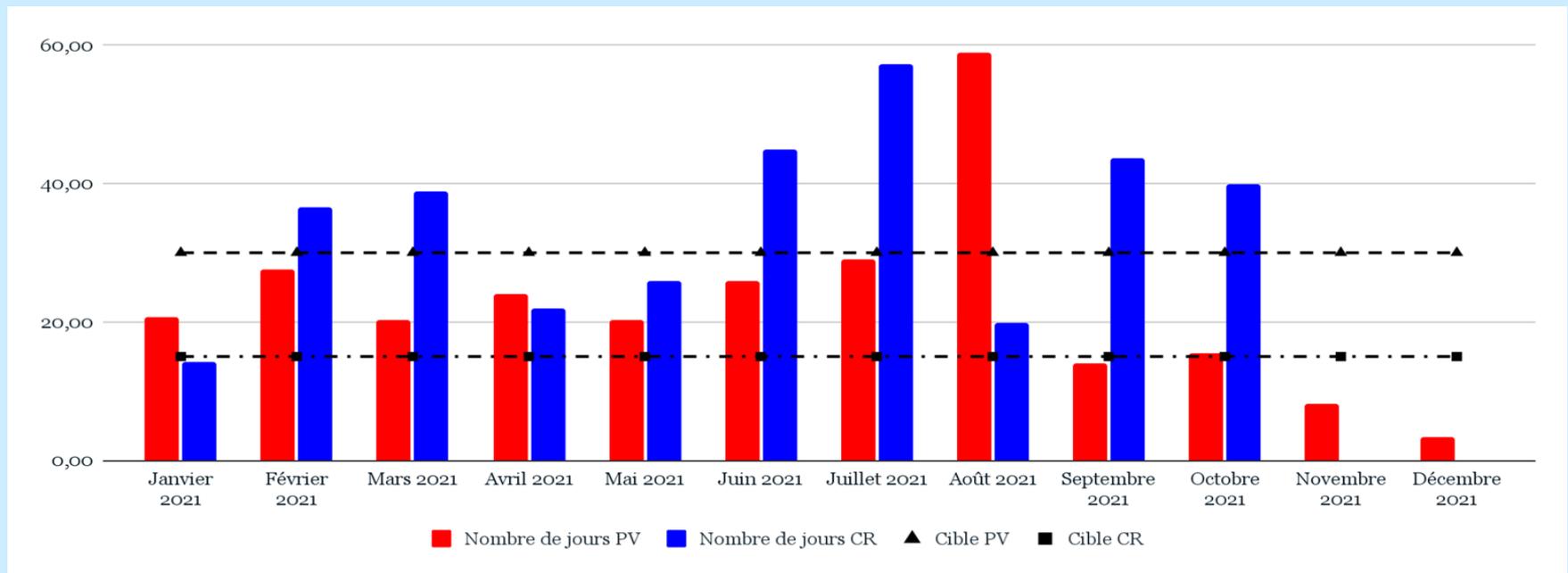
Le taux moyen de traitement des demandes dans les délais légaux depuis le début de l'année est de 90,82 %, comparativement à 90,23% pour la même période en 2020.

Cible 2021 : 90%

Cible 2022 : 90%

Indicateurs clés du Service

Délai moyen de production des procès-verbaux et comptes rendus

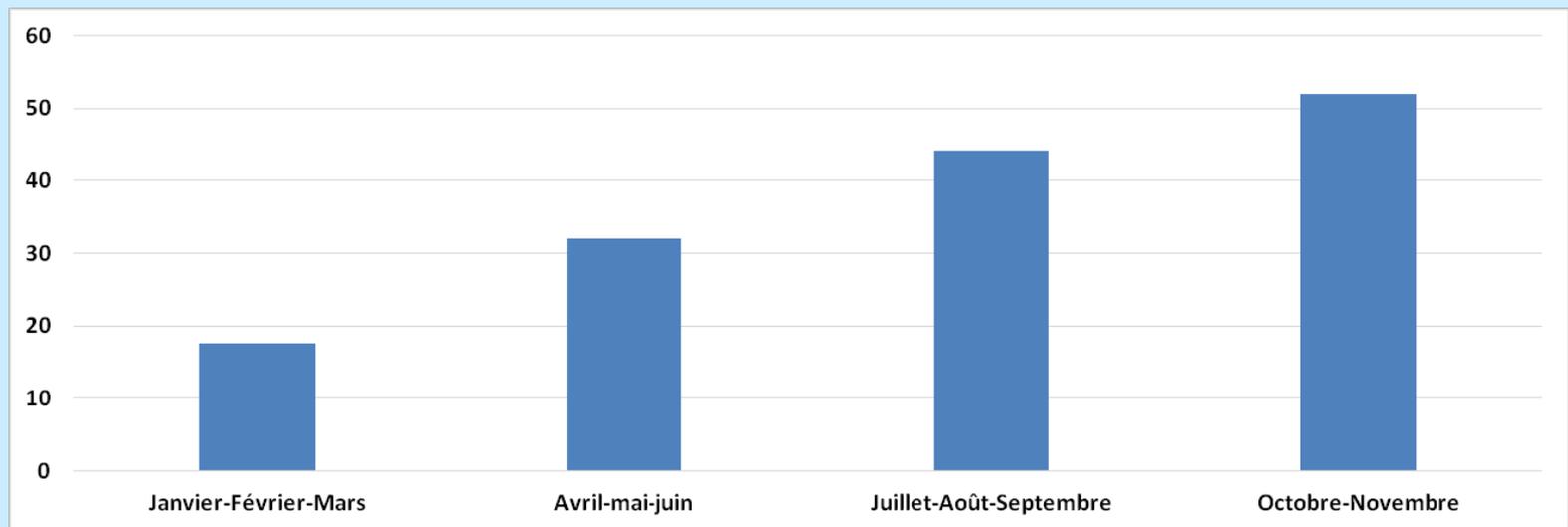


Le délai moyen de production de procès-verbaux est de 22,29 jours. Pour la même période en 2020, il était de 26,16 jours. Le délai moyen de production des comptes rendus est de 34,33 jours, pour la même période en 2020, il était de 18,47 jours.

Procès-verbaux – Cible 2021 : 30 jours Cible 2022 : 30 jours
Comptes rendus – Cible 2021 : 15 jours Cible 2022 : 15 jours

Indicateurs clés du Service

Délai moyen de signature des contrats découlant d'une décision des instances décisionnelles



Le délai moyen de signature des contrats : 41,33 jours comparativement à 36,92 jours pour la même période en 2020.

Cible 2021 : 30 jours

Cible 2022 : 30 jours

Indicateurs du service – Complément d'informations

- Nombre de demandes d'accès à l'information traitées par le Service du greffe :
 - 2019 : 5304 demandes
 - 2020 : 4482 demandes (pandémie)
 - 2021 : 4918 demandes (janvier à novembre)
- Nombre de contrats traités pour signature à la suite d'une décision des instances :
 - 2019 : 400 contrats
 - 2020 : 448 contrats
 - 2021 : 427 contrats (janvier à novembre)

La non atteinte de la cible fixée pour les contrats traités pour signature est principalement due à la pandémie. Bien que le Service du greffe se soit adapté au télétravail (incluant la signature électronique des documents) dans un délai raisonnable, ce ne fut pas le cas de tous les partenaires impliqués (organismes, personnes morales, etc.). Le traitement interne des conventions a été réalisé en temps utile mais nous sommes souvent en attente d'un retour de documents de la part de tierces parties afin de pouvoir fermer et archiver certains dossiers. Des rappels sont faits.

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Toutes les mesures sanitaires requises en fonction de la situation pandémique ont été appliquées afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel. Tout le matériel sanitaire requis (désinfectant, gant, masques, etc.) est disponible et l'aménagement des lieux est sécuritaire.
- Les mesures spéciales se sont poursuivies pour la tenue des séances des instances décisionnelles de la Ville et des séances d'ouverture des soumissions publiques.
- Les membres du comité local en santé et sécurité au travail du Service du greffe et de la Direction générale se sont réunis à 2 occasions au cours de 2021. L'inspection annuelle des lieux de travail n'a pas été réalisée compte tenu de la situation sanitaire et du fait que la majeure partie du personnel de l'hôtel de ville est toujours en mode télétravail.

Évolution budgétaire 2021 – Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2021

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2021	26,5		26,5
	-	-	-
Budget modifié 2021	26,5	-	26,5
Prévisions 2021	26,5	-	26,5
Surplus (déficit)	-	-	-
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Aucunes explications d'écarts			
	-	-	-

Évolution budgétaire 2021 – Dépenses

Dépenses - évolution budgétaire 2021

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2021	43 038,6	180,0	43 218,6
Affectation de surplus provenant d'un solde budgétaire en 2020 spécifique pour l'élection générale	1 793,8		1 793,8
Crédits additionnels accordés pour la tenue de l'élection générale de 2021 en raison des mesures sanitaires et des journées additionnelles de votation	8 019,2	-	8 019,2
Budget modifié 2021	52 851,6	180,0	53 031,6
Prévisions 2021	50 949,5	-	50 949,5
Surplus (déficit)	1 902,1	180,0	2 082,1
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Contribution au plan de marge de manœuvre	304,0	180,0	484,0
Économies à prévoir en lien avec la tenue de l'élection générale	1 000,0		1 000,0
Autres économies - Rémunération et autres familles de dépenses	598,1		598,1
	1 902,1	180,0	2 082,1

Objectifs 2022

- Assurer le soutien aux instances décisionnelles dans le contexte de la COVID-19
- Accueillir les nouveaux élus-es (mandat 2021-2025) et leur offrir un parcours de formation adapté et diversifié
- Réaliser un bilan opérationnel complet de l'élection générale 2021 et identifier des actions à entreprendre pour moderniser les processus électoraux et développer des stratégies innovantes et des nouveaux outils informationnels pour rejoindre un maximum de Montréalaises et Montréalais
- Poursuivre la diffusion proactive des documents et accélérer le traitement des archives institutionnelles afin d'en faciliter leur consultation; ces fonds témoignent de l'évolution de l'administration montréalaise et de la vie à Montréal
- Procéder au dévoilement de l'exposition thématique sur la *Charte des droits et des responsabilités de Montréal*

Budget 2022 – Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Conseil municipal	139,3	207,0	28,5	19,5	26,5	26,5	26,9
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	139,3	207,0	28,5	19,5	26,5	26,5	26,9

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Conseil municipal	40 296,4	28 355,6	29 146,2	29 359,9	50 949,5	43 038,6	30 671,4
Conseil d'agglomération	140,5	-	133,4	-	-	180,0	-
Total	40 436,9	28 355,6	29 279,6	29 359,9	50 949,5	43 218,6	30 671,4

Principaux écarts 2022 vs 2021 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2021	26,5	-	26,5
Indexation des revenus (archives) reliés à la tarification	0,4		0,4
Variation totale	0,4	-	0,4
Budget 2022	26,9	-	26,9

Principaux écarts 2022 vs 2021 – Dépenses

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A.P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2021	211,8	43 038,6	180,0	43 218,6
Indexations, ajustements salariaux et autres ajustements		545,9		545,9
Indexation des autres familles de dépenses		197,5		197,5
Retrait des crédits relatif à la tenue de l'élection générale		(12 450,0)		(12 450,0)
Retrait des crédits liés à l'élection du Bureau du taxi			(180,0)	(180,0)
Participation à l'équilibre budgétaire	(2,3)	(660,6)		(660,6)
Variation totale	(2,3)	(12 367,2)	(180,0)	(12 547,2)
Budget 2022	209,5	30 671,4	-	30 671,4

Budget 2022 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Autres services rendus	139,3	207,0	28,5	19,5	20,7	21,5	21,9
Transferts	-	-	-	-	5,8	5,0	5,0
Total	139,3	207,0	28,5	19,5	26,5	26,5	26,9

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Prévision comparative 2021	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Rémunération et cotisations de l'employeur	30 294,4	25 752,1	27 053,8	27 951,7	34 120,4	33 345,0	28 647,0
Transport et communication	2 342,6	431,0	460,9	215,5	4 229,6	2 533,2	401,6
Services professionnels	415,7	249,2	288,6	458,2	524,3	769,3	525,1
Services techniques et autres	5 173,9	896,7	775,7	369,7	7 629,4	4 500,8	611,2
Location, entretien et réparation	1 589,9	491,8	401,1	229,9	3 172,3	1 630,4	269,9
Biens non durables	306,8	108,2	137,3	92,8	582,1	348,8	165,5
Biens durables	63,7	37,6	52,9	52,5	656,4	51,1	11,1
Contributions à des organismes	177,5	320,4	40,0	5,0	35,0	40,0	40,0
Autres objets	72,4	68,5	69,2	(15,3)	-	-	-
Total	40 436,9	28 355,5	29 279,5	29 360,0	50 949,5	43 218,6	30 671,4

Budget 2022 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

- **Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 4,7 M\$**
 - ↓ 5,0 M\$ retrait des crédits de rémunération liés à l'élection générale
 - ↓ 0,2 M\$ abolition de postes dans le cadre du plan de marge de manoeuvre
 - ↑ 0,5 M\$ indexation et ajustements liés à la rémunération
- **Autres dépenses : ↓ 7,8 M\$**
 - ↓ 7,5 M\$ retrait des crédits des autres familles de dépenses liés à l'élection générale
 - ↓ 0,5 M\$ participation à l'équilibre budgétaire
 - ↑ 0,2 M\$ indexation des autres familles de dépenses

Budget 2022 – Dépenses par catégories d'emplois

Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Élus	14 738,1	14 717,7	14 694,8	15 932,6	16 249,1	16 406,1
Personnel Politique	2 356,8	2 498,4	2 531,4	2 605,8	2 670,6	2 719,8
Cadres de gestion	3 058,6	1 227,2	1 260,2	1 032,7	1 095,1	1 086,4
Cadres conseil	3 439,8	3 554,0	3 505,9	3 562,4	3 760,6	3 837,9
Sous-total — Cadres	6 498,4	4 781,2	4 766,1	4 595,1	4 855,7	4 924,3
Cols blancs	5 265,8	2 077,1	2 190,8	2 821,2	7 080,8	2 407,0
Professionnels	1 871,6	2 035,0	2 131,1	2 422,0	2 743,3	2 448,5
Gestion des postes vacants	(255,0)	(255,0)	(255,0)	(253,3)	(254,5)	(258,7)
Total	30 475,7	25 854,4	26 059,2	28 123,4	33 345,0	28 647,0

Budget 2022 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget 2022
Élus	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0
Personnel Politique	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Cadres de gestion	7,0	7,0	7,0	6,0	6,0	6,0
Cadres conseil	33,0	33,0	33,0	34,0	34,0	34,0
Sous-total — Cadres	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Cols blancs	35,5	35,5	35,8	37,8	37,8	35,5
Professionnels	16,0	18,0	18,0	19,0	18,0	18,0
Gestion des postes vacants	-	-	-	-	-	-
Total	207,5	209,5	209,8	212,8	211,8	209,5

Période de questions

Service du greffe

Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Nancy Sinclair

Cheffe de division – Soutien au greffe

Service du greffe

nancy.sinclair@montreal.ca

Tél. :514 451-4891